



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de  
stationner au droit du chantier sur la VC n°23 dite Impasse Plaza Ondoa à  
BRISCOUS - N° A062-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison de raccordement d'un riverain à la fibre optique situé au n°163 Impasse Plaza Ondoa, la société ERT Technologies représentée par Mr Armand MAYALA KIMBEMBE, demande de réglementer la circulation par alternat manuel sur la VC n°23 dite impasse Plaza Ondoa et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur la VC n°23 dite impasse Plaza Ondoa sera réglementée par alternat manuel jeudi 13 juillet au vendredi 28 juillet 2023 inclus afin de permettre le raccordement à la fibre optique pour un riverain domicilié au 163 impasse Plaza Onda.

**Article 2** : L'entreprise ERT Technologies représentée par Mr Armand MAYALA KIMBEMBE, téléopérateur, 6 rue Albert Einstein 77420 CHAMPS SUR MARNE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société ERT Technologies de Champs-sur-Marne
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 26 juin 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN

